

**Report to / Rapport à :**

**OTTAWA POLICE SERVICES BOARD  
LA COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA**

**Select meeting date. / Choisir la date de la reunion.**

**Submitted by / Soumis par:**

**Chief of Police, Ottawa Police Service / Chef de police, Service de police d'Ottawa**

**Contact Person / Personne ressource:**

**Supt. Mark Ford, Frontline Directorate /**

**Surintendant Mark Ford, Direction des services de première ligne**

***fordm@ottawapolice.ca***

**SUBJECT: CONSULTATION PLAN ON FUTURE DEPLOYMENT OF CONDUCTED ENERGY WEAPONS**

**OBJET: PLAN DE CONSULTATION SUR LE DÉPLOIEMENT ÉVENTUEL DE PISTOLETS ÉLECTRIQUES**

**REPORT RECOMMENDATIONS**

**That the Ottawa Police Services Board receive this report for information and approve the consultation plan on the future deployment of Conducted Energy Weapons as outlined in this report.**

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que la Commission de services policiers d'Ottawa reçoive ce rapport à titre indicatif et approuve le plan de consultation sur le déploiement éventuel de pistolets électriques, tel qu'énoncé dans ce rapport.**

**CONTEXTE**

Le 27 août 2013, le ministère des Services communautaires et correctionnels de l'Ontario (le Ministère) a annoncé qu'il modifierait les lignes directrices sur l'utilisation des pistolets électriques (PÉ) chez la police pour permettre le déploiement élargi des appareils. Le 25 novembre 2013, les Lignes directrices révisées intitulées « *Lignes*

*directrices révisées sur l'usage de la force et normes de formation à l'appui de l'utilisation élargie des pistolets électriques* » ont été délivrées.

Les principaux points des Lignes directrices révisées étaient les suivants :

1. Les commissions de services policiers, en partenariat avec les chefs de police, peuvent désormais élaborer une politique sur l'autorisation des PÉ qui :
  - préserve tout déploiement actuel;
  - autorise des « classes d'agents » supplémentaires à transporter les PÉ;
  - encourage les commissions de services policiers à solliciter l'apport de la collectivité au sujet de tout plan visant à élargir l'utilisation des PÉ.
2. La formation des exploitants doit être majorée à 12 heures plutôt que seulement 8 heures, les heures supplémentaires devant être consacrées à la *Formation fondée sur le bon jugement*, y compris les techniques de désescalade.
3. La décision quant au déploiement éventuel incombe aux commissions de services policiers.

Par suite d'un processus d'examen et de consultation, la Commission de services policiers d'Ottawa (la Commission) a approuvé, en avril 2014, un plan biennal qui comprenait ce qui suit :

1. l'achat de 100 nouveaux PÉ;
2. la mise en œuvre d'une formation améliorée;
3. l'introduction de mesures de reddition de comptes accrues;
4. l'élargissement de l'accès aux PÉ aux agents de patrouille de première ligne.

Dès février 2016, le SPO a acheté 100 nouveaux PÉ de marque Taser, offert de la formation et délivré les nouveaux appareils aux agents de patrouille. La formation améliorée et les mesures de reddition de comptes accrues ont été mises en œuvre en 2015.

Le SPO s'est également engagé à mener un examen de ce plan biennal afin d'en évaluer l'efficacité à améliorer l'accès, la reddition de comptes et la formation quant aux PÉ, tout en s'assurant que les appareils soient utilisés de manière sûre et adéquate. L'efficacité des PÉ comme armes intermédiaires, et la question de savoir s'il y avait un besoin d'élargir encore plus l'accès aux PÉ au-delà du plan biennal devaient également être étudiées.

L'évaluation a été réalisée en 2016 par Planification, rendement et analyses. Elle comprenait une recension des écrits, une analyse des données disponibles du SPO sur les PÉ, un questionnaire à l'intention des membres assermentés et une étude externe

de l'utilisation, des politiques, du suivi et des rapports de PÉ par les autres services policiers.

Le rapport résume les constatations de cette évaluation et présente un plan de consultation permettant d'explorer l'élargissement accru de l'accès aux PÉ au sein du SPO. Le SPO a présenté une demande distincte à la Commission en décembre 2017 pour acheter 140 PÉ afin de remplacer graduellement les appareils désuets et conserver les niveaux d'accès actuels. Le SPO est d'avis que l'élargissement de l'accès au-delà des niveaux actuels et l'amélioration continue de la formation aux techniques de désescalade augmenteront davantage la sécurité du public et des agents en offrant aux agents les outils et les connaissances nécessaires.

## **DISCUSSION**

### **Évaluation des pistolets électriques 2016 – Sommaire des constatations clés**

#### Accès amélioré aux PÉ

- Au moment de l'évaluation, le nombre de PÉ disponibles était de 297 : 30 pour les interventions tactiques (100 % de l'équipe tactique) et 267 pour la patrouille (51 % de l'équipe de patrouille).
- Le nombre de PÉ « sur la route » à tout moment variait entre 29 et 50, comparativement à entre 5 et 15 avant la mise en œuvre du plan de PÉ biennal.
- Le temps estimatif moyen d'arrivée d'un PÉ sur les lieux a diminué de 7 minutes par rapport aux 18 minutes qu'il en fallait auparavant.
- La plupart des agents assermentés ayant répondu au sondage (81 %) ont perçu un accès amélioré aux PÉ.

#### Efficacité des PÉ à titre d'armes intermédiaires

- Les membres assermentés ayant répondu au sondage ont accordé aux PÉ une cote très élevée en termes de prévention/réduction des blessures, de prévention du besoin d'usage d'autres formes de force physique et d'obtention d'une maîtrise immédiate du sujet. Cette constatation est appuyée par des données probantes anecdotiques convaincantes.

#### Utilisation sûre et adéquate des PÉ

- Une analyse des données laisse entendre qu'il y a eu une augmentation de 84 % de l'utilisation des PÉ en 2015, par suite de l'élargissement de l'accès. Il y a également eu une diminution de l'usage d'autres types de force – y compris le déclenchement d'armes à feu (-39 %) et le dégainage d'armes de poing (-29 %) – en 2015. Ensemble, ces

données laissent entendre que les agents peuvent avoir utilisé les PÉ comme solution de rechange aux autres scénarios d'usage de la force, ce qui est conforme à l'intention derrière le plan biennal.

- À partir des données limitées disponibles, il semble que très peu de blessures ou de plaintes liées aux déploiements de PÉ aient été signalées.
- Plusieurs sommaires des comptes rendus sur les déploiements de PÉ sont contenus dans le Document n° 1.

#### Reddition de comptes et formation

- Quasiment tous les agents assermentés ayant répondu au sondage perçoivent que les mesures de formation et de reddition de comptes actuelles sont adéquates; cependant, il y a eu des appels récents demandant davantage de formation en désescalade pour les agents de police et un examen du Modèle d'usage de la force en Ontario.
- À la lumière de la rétroaction des autres services policiers dans le cadre de l'étude externe, ainsi que des appels à un signalement plus complet et uniforme dans les écrits, on apprend que la collecte de données, l'analyse et la profondeur des rapports du SPO pourraient être améliorées.

#### Perceptions quant à l'élargissement éventuel de l'accès aux PÉ

- Il y a un appui quasi unanime des agents assermentés ayant répondu au sondage en faveur de l'élargissement éventuel de l'accès aux PÉ.
- Le plus grand appui visait l'accès amélioré aux PÉ chez les agents en uniforme et/ou les agents assermentés appelés à intervenir directement auprès du public. Il y a un appui moindre à la distribution selon les années d'expérience, le rendement au travail, l'approbation des superviseurs, l'affectation à des équipes particulières ou le déploiement par zone géographique particulière ou par quart de travail.

Les recommandations suivantes ont été formulées selon les constatations de l'évaluation :

Que le SPO :

- entreprenne des consultations auprès des principales parties prenantes et des partenaires pour colliger les perceptions quant à l'incidence de l'élargissement de l'accès aux PÉ mis en œuvre en 2015, et évalue leurs perceptions au sujet d'un élargissement accru de l'accès éventuellement;
- mène une analyse des facteurs contextuels liés aux déploiements de pistolets électriques par suite de l'élargissement de l'accès aux PÉ;
- selon les résultats des consultations auprès des parties prenantes, formuler une recommandation à la Commission et budgétiser en vue de l'achat de PÉ

supplémentaires et élargir davantage l'accès au plus grand nombre d'agents de première ligne que ce qui est réalisable financièrement;

- peaufiner les formulaires, les mécanismes et les chiffriers de suivi servant à recueillir les données liées à l'usage de la force et aux déploiements de PÉ afin d'améliorer le signalement et l'analyse;
- explorer, avec le Ministère et les homologues des autres services policiers, la possibilité d'uniformiser davantage le signalement de l'usage de la force et des déploiements de PÉ et surveiller tout développement pour ce qui est des modifications aux exigences de formation ou aux révisions apportées au Modèle d'usage de la force en Ontario.

À la lumière de l'expérience de cet élargissement et de l'évaluation, le SPO élabore un plan échelonné visant à élargir le nombre de PÉ actuel à tous les agents assermentés, à commencer par la Direction des services de première ligne et la Direction des relations communautaires et des services de soutien spécial de première ligne.

Les efforts de consultation énoncés dans le rapport ont pour but d'appuyer l'élaboration de ce plan.

Voici un sommaire des exigences de formation, d'utilisation et de reddition de comptes actuelles quant aux PÉ, à la désescalade et au Modèle d'usage de la force.

#### *Formation aux PÉ – volet désescalade*

La formation aux PÉ prescrite par le gouvernement provincial consiste en 12 heures d'études et d'exercices fondés sur des scénarios et comprend à la fois des examens pratiques et des examens écrits. Dans l'intérêt de la formation accrue, le SPO a ajouté quatre autres heures de formation en novembre 2013, conformément aux lignes directrices révisées du Ministère. La formation supplémentaire est principalement fondée sur des scénarios, et elle expose les agents à de multiples situations exigeant des tactiques de communication et de désescalade, ainsi que l'application d'un bon jugement quant aux scénarios d'usage de la force adéquats et inadéquats avec des participants à des jeux de rôles en direct. Bien que tous les scénarios de formation comprennent des volets désescalade et communication, deux des cinq scénarios utilisés en formation aux PÉ sont conçus expressément pour appliquer les techniques de désescalade impliquant une personne émotionnellement perturbée :

- L'un met en scène une arme pointue (un couteau), et l'agent doit désamorcer la situation jusqu'à une maîtrise réussie du sujet.
- L'autre comprend des conditions environnementales défavorables où le déploiement d'un PÉ serait désastreux. Le sujet doit être désamorcé au point où il se rend volontairement aux agents.

Comme pour toute formation sur l'usage de la force, la communication et la désescalade sont mis en évidence comme les outils les plus importants et les plus efficaces dont disposent les agents. Les agents reçoivent la consigne d'utiliser un PÉ seulement lorsqu'il y a besoin immédiat de maîtriser le sujet, et de ne pas percevoir les PÉ comme des « armes de commodité ».

Les agents doivent également démontrer une connaissance et une maîtrise de la législation et du cadre de réglementation, du contexte communautaire entourant la création et l'introduction des PÉ, et la structure et la fonction de ces armes et de leurs effets.

La formation de recertification, qui dure cinq heures, est offerte tous les 12 mois.

Toute la formation est menée par des instructeurs en usage de la force certifiés par le Ministère selon un rapport étudiants-instructeur de 2 contre 1. Le SPO a systématiquement dépassé la formation aux PÉ exigée par le gouvernement provincial.

Certains exemples de déploiements de PÉ récents sont résumés dans le Document n° 1.

#### *Utilisation des PÉ et reddition de comptes*

Les PÉ sont un de plusieurs scénarios moins meurtriers qui s'offrent aux agents de police en Ontario. Un PÉ n'est pas conçu dans le but de causer des dommages permanents, mais plutôt d'assurer la maîtrise d'un sujet grâce à la neutralisation de ses capacités neuromusculaires. Conformément aux normes du Ministère et au Modèle d'usage de la force, un PÉ ne peut servir qu'à assurer la maîtrise d'un sujet agressif tel que défini dans le *Code criminel* et/ou à tenir compte de l'ensemble de la situation. Cela comprend la menace imminente de préjudices corporels graves ou la mort ainsi que les menaces ou tentatives de suicide.

Le déploiement et l'utilisation des PÉ s'accompagnent de vigoureuses mesures de reddition de comptes. Lorsqu'un PÉ est déployé, à la fois un compte rendu sur l'usage de la force et un compte rendu sur le déploiement sont exigés. De plus, chaque fois qu'un PÉ est déployé, il enregistre et stocke automatiquement les renseignements sur la date et l'heure du déploiement ainsi que le nombre de coups tirés et la durée de ceux-ci. Ces données sont immédiatement téléchargées pour corroborer les renseignements fournis dans le compte rendu sur l'usage de la force et le compte rendu sur le déploiement pertinents.

Des téléchargements périodiques des données des PÉ sont effectués par un formateur-maître pour corroborer les signalements et étudier les habitudes/tendances.

Conformément à la politique établie, le SPO rend compte à la Commission de services policiers de l'utilisation des PÉ dans le cadre du rapport annuel sur l'usage de la force.

Le SPO est en voie de réviser sa politique sur les PÉ pour exiger la présentation d'un compte rendu sur l'usage de la force chaque fois que le PÉ est dégainé ou déployé durant un appel.

Personne n'est autorisé à se servir d'un PÉ sans avoir été d'abord dûment formé par un instructeur en usage de la force certifié par le Ministère.

Actuellement, chaque PÉ est délivré individuellement aux agents et accepté par eux. Chaque PÉ est sécurisé et transporté selon la politique du Ministère et de la Police d'Ottawa. Selon les consignes du fabricant, les PÉ ont une durée de vie utile de cinq ans.

Les registres du SPO démontrent systématiquement que les membres appliquent leur bon jugement dans les circonstances difficiles. En 2012, le SPO a déployé cette arme 16 fois (10 fois par les superviseurs de première ligne et 6 fois par les équipes tactiques). En 2013, les PÉ ont servi 20 fois sur des particuliers (13 fois par les superviseurs de première ligne et 7 fois par les équipes tactiques). La moyenne annuelle du Police d'Ottawa est de 18 déploiements. À ce jour, aucune blessure grave découlant du déploiement de PÉ n'a été signalée au SPO.

Les données sur les cas où la présence d'un PÉ a contribué à la résolution efficace d'un appel n'existent actuellement pas, étant donné que ces appels ne sont pas documentés.

#### *Formation aux interventions policières*

Les agents de police se voient remettre le Modèle d'usage de la force provincial et les Lignes directrices pertinentes pour les aider à évaluer une situation et à agir de manière adéquate pour assurer la sécurité du public, ainsi que la sécurité des agents. Un diagramme du modèle est compris dans le Document n° 2.

Les scénarios comprennent la présence des agents, la communication, la maîtrise physique (y compris les techniques douces et dures), les autres armes intermédiaires telles que les armes à impact (p. ex., la matraque) et les armes à aérosol (p. ex., l'aérosol capsique, également connu sous le nom d'aérosol poivré), les PÉ et, en dernier recours, l'application d'une forme de force meurtrière comprenant une arme à feu. L'utilisation d'armes intermédiaires, notamment un PÉ, n'est qu'un des scénarios d'intervention.

Dans chaque appel, les agents doivent appliquer leurs connaissances, leurs compétences, leurs habiletés et leur expérience. Selon la situation, ils effectuent un certain nombre d'évaluations quant à la façon de planifier et d'agir en conséquence. Par exemple, le sujet présente-t-il une menace de préjudice corporel ou de mort? Est-il agressif? Y a-t-il un besoin imminent d'assurer la maîtrise du sujet?

La communication et la désescalade sont toujours le scénario d'intervention recommandé et le demeurent jusqu'au règlement de la situation. Le Rapport annuel du SPO 2016 indique que plus de 99 % des fois (322 588 appels de service), les agents du SPO appliquent une force minimale ou nulle lorsqu'ils traitent les appels de service. Cela laisse entendre que les agents du SPO effectuent un travail extraordinaire lorsque vient le moment de désamorcer les incidents en appliquant systématiquement les techniques et procédures de désescalade qu'ils ont apprises.

#### *Formation à la désescalade et à la communication accrue*

Depuis plusieurs années, le SPO travaille à augmenter la formation à la désescalade chez tous les agents, qu'ils soient novices ou aguerris. La formation à la désescalade aide les agents à calmer une situation en assurant une présence policière et en appliquant les techniques de communication. À compter de janvier 2014, le Centre de perfectionnement professionnel du SPO a ajouté trois heures et demie de formation à la communication et à la désescalade au module de formation de recyclage à l'usage de la force. Bien que la communication et la désescalade aient toujours fait partie intégrante de la formation annuelle, la formation supplémentaire et ciblée vise à assurer la mise à jour des connaissances sur l'art de composer avec les personnes en situation de crise, y compris les cas de troubles de santé mentale, ainsi qu'à introduire un modèle pour aider les agents à énoncer pourquoi et comment ils composent avec une personne en situation de crise.

La désescalade est enseignée aux agents du SPO selon diverses techniques et procédures et selon une approche totalement holistique. Au SPO, la formation à la désescalade est progressif, de sorte que, à mesure qu'un agent acquiert de l'expérience, les techniques et les procédures sont mises à jour chaque année grâce à la formation annuelle à l'usage de la force.

- Les recrues au CPO – Les recrues du SPO suivent treize semaines de formation à temps plein au Collège de police de l'Ontario (CPO) – qui aborde tous les aspects, de la sécurité des agents et des services de proximité aux armes à feu et à la violence conjugale, et surtout qui met à l'honneur le volet désescalade.
- Formation à l'usage de la force du SPO initiale des recrues/agents débutants – Le SPO exige un nombre initial de 40 heures de formation à l'usage de la force chez tous les



agents. Le modèle de Formation aux interventions et à la désescalade des situations de crise du British Columbia Institute of Justice (BCIJ) est la norme adoptée par le SPO en 2014 et il est entièrement intégré à toute la formation à l'usage de la force. La formation du SPO comprend également un atelier sur la désescalade avec une formation à scénarios ouverts en direct comprenant à la fois de vrais acteurs et des scénarios d'exercices à la fine pointe.

- Jumelage recrues/agents débutants et agents coachs – Par suite de la formation au CPO, les 500 heures de mentorat pratique en cours d'emploi par un agent de patrouille principal offre aux agents recrues la possibilité d'appliquer les techniques et procédures de désescalade sous la surveillance étroite d'un agent de première ligne chevronné. Les agents débutants sont également guidés par des agents coachs pendant une période de formation en cours d'emploi.
- Formation annuelle de tous les agents – Le bloc de 10 heures que dure la formation annuelle à l'usage de la force offerte aux agents du SPO est très coulé de scénarios et d'exercices de désescalade. Stratégies générales de gestion des incidents, les outils décisionnels sont enseignés à tous les agents afin de les guider à prendre des décisions logiques et résolument réfléchies.

## CONSULTATION

À la lumière des recommandations contenues dans le compte rendu de l'Évaluation sur les PÉ et conformément aux pratiques normalisées du SPO, une consultation auprès des principales parties prenantes permettra d'éclairer nos scénarios pour l'élargissement accru de l'accès aux PÉ.

Le Plan de consultation a été conçu pour faire mieux connaître les Lignes directrices révisées, offrir une certaine sensibilisation aux PÉ et à leur utilisation au sein du SPO, et veiller à ce que tant les membres du public (surtout ceux qui représentent les diverses communautés) que les membres du SPO aient la possibilité d'offrir leur rétroaction grâce à toute une série d'approches.

### *Consultation externe*

Le Plan de consultation s'inspirera d'un vaste mélange d'outils et de techniques pour s'assurer que les principales parties prenantes et le grand public aient la possibilité de présenter leur rétroaction. On prévoit que les composantes suivantes feront partie de la stratégie de consultation d'ensemble.

1. Un questionnaire en ligne administré aux membres de la collectivité : Pour garantir l'accessibilité, un questionnaire Web sollicitant la rétroaction et les opinions sera distribué. Une section spéciale du site Web offrirait des données clés sur le projet, notamment les

mises à jour, la foire aux questions (FAQ) et les documents contextuels importants. Ces renseignements seraient partagés sur les médias sociaux et autres chaînes.

2. Des entrevues et des groupes d'extension et de discussion ciblés : L'équipe du projet joindra divers groupes, y compris les organismes voués à la collectivité en santé mentale, les universitaires, les groupes de défense des libertés civiles, les groupes de justice sociale, le Comité d'intervention policière et communautaire (CIPC) et les autres qui représentent les diverses communautés d'Ottawa. Les administrateurs seront invités à participer à ces discussions.
3. Des communications : Divers moyens de communications, y compris les mises à jour communautaires, les médias acquis, les médias sociaux et les sites Web, seront également envisagés et mis à profit, au besoin, tout au long de cette période.

### *Consultation auprès des membres internes*

Bien que les membres assermentés du SPO aient déjà offert leur rétroaction dans un sondage mené dans le cadre de l'Évaluation, les membres recevront des mises à jour périodiques et auront d'autres occasions de commenter l'élargissement des PÉ à compter de maintenant.

### *Calendriers*

La phase de consultation se déroulera durant le mois de mars.

## **RAMIFICATIONS FINANCIÈRES**

Il n'y a aucune ramification financière au rapport. Le coût du plan d'élargissement proposé sera énoncé dans un éventuel rapport exposant en détails son élaboration.

## **DOCUMENTATION À L'APPUI**

Document n° 1 : Exemples de déploiement de PÉ

Document n° 2 : Modèle d'usage de la force

## **CONCLUSION**

Selon le principe de services policiers de proximité, le SPO cherche à inclure la collectivité comme partenaire actif de la sécurité et de la prévention.

Le SPO s'est engagé à instaurer et à conserver la confiance de la collectivité qu'il sert en offrant des services policiers adaptés, efficaces, équitables et responsables à tous les résidents. Les membres du SPO doivent être dûment formés et outillés pour relever les défis de servir la collectivité de manière à mieux assurer sa propre sécurité et celle des autres.

Le Plan de consultation fera partie intégrante des efforts du SPO pour faire en sorte qu'il continue de respecter l'orientation du Ministère ainsi que le rôle de la Commission dans l'autorisation de tout élargissement accru de l'accès aux PÉ.

Étant donné l'évaluation favorable du plan d'élargissement des PÉ biennal initial, cette consultation nous permettra également d'étudier l'apport inestimable des parties prenantes sur l'élaboration d'un plan de déploiement des PÉ.

Document n° 1

## **Exemples de déploiements de PÉ réussis**

### **Exemple n° 1**

En janvier 2017, les agents de l'équipe tactique ont été invités à aider à expulser un sujet au moment de l'escorter du bloc cellulaire à une audience judiciaire. Le sujet de sexe masculin agissait de manière très violente depuis plus de quatre heures : il s'était entaillé les veines, avait étendu son sang dans la cellule, avait retiré tous ses vêtements et avait uriné sur le plancher. Lorsque la porte de la cellule a été ouverte, le sujet s'est avancé vers l'agent de l'équipe tactique, lui avait assené des coups et avait enfoncé de son poing l'écran de plexiglass que l'agent tenait devant lui pour se protéger. Le sujet a continué d'être violent et agressif. Compte tenu de l'espace restreint et du comportement du sujet, l'agent a déployé son PÉ et maté le sujet sans le blesser, lui, ni les autres agents présents.

### **Exemple n° 2**

En avril 2017, un agent s'est engagé dans une poursuite après que des coups de feu ont été tirés dans un quartier du centre-ville. En se rendant sur les lieux et en y interrogeant les témoins, l'agent a déterminé qui était le fautif et a immédiatement commencé à le prendre en chasse en voiture puis à pied pour l'arrêter. L'agent a déployé son PÉ afin d'intercepter le suspect mais celui-ci a tout de même réussi à s'enfuir de nouveau à la course. L'agent n'a pas baissé les bras. Il l'a poursuivi et, avec l'aide d'autres agents, a finalement arrêté le suspect. Dès leur retour vers le secteur où le PÉ a été utilisé, les agents ont découvert un revolver jeté aux rebus, avec cinq cartouches usées.

### **Exemple n° 3**

En mai 2017, les agents de l'ouest de la ville ont répondu à un appel de service, où un sujet de sexe masculin pourchassait quelques adolescents avec un couteau. Le sujet était inconnu des adolescents. Les agents ont repéré le sujet de sexe masculin sur un balcon du deuxième étage et tenté de lui parler. Le sujet était extrêmement belliqueux, et lançait insultes et jurons en direction de la police. Les agents ont demandé au sujet de descendre pour leur parler calmement plutôt que de troubler la paix publique. Éventuellement, le sujet est sorti de l'immeuble pour aller à la rencontre des agents, moment auquel il s'est dirigé vers la police de manière agressive, en serrant les dents

et en brandissant un poing fermé, comme s'il cherchait la bagarre. L'un des agents a saisi le poignet du sujet et l'a avisé qu'il était en état d'arrestation pour agression et profération de menaces. Le sujet a tenté de s'extirper de sa fâcheuse position et s'est raidi. Les agents l'ont avisé plusieurs fois de placer les mains derrière le dos, mais le sujet a continué d'être belliqueux et de menacer de s'en prendre à la police. Un second homme présent sur les lieux a commencé à empoigner le sujet et à l'éloigner de la police. Mais compte tenu du comportement du sujet et du fait que l'emplacement du couteau était inconnu, l'agent a déployé le PÉ. Le sujet de sexe masculin a été maîtrisé avec succès, et la police a pu le coffrer sans autre incident. Personne n'a subi de blessures.

#### **Exemple n° 4**

En mai 2017, les agents de l'est de la ville ont répondu à un appel de service concernant un homme qui souffrait d'un trouble de santé mentale et qui était déchaîné. Le sujet était un résident du Foyer de groupe Family Tree. Il agressait un membre du personnel et endommageait la propriété, armé d'une binette de jardin à pics et d'un grand bâton. Lorsque les agents sont arrivés, le sujet se tenait debout dans l'entrée avec, dans les mains, les articles susmentionnés. Les agents ont tenté de raisonner le sujet tout en approchant de la résidence. Le sujet a répondu en cognant sur la voiture située à proximité avec la binette puis en lançant la grande branche d'arbre en direction des agents. Il a ensuite adopté une position de batte de baseball avec la binette. À ce moment-ci de l'intervention, un des agents a déployé le PÉ. Le sujet a été sécurisé, et personne n'a subi de blessures.

#### **Exemple n° 5**

En mai 2017, les agents ont répondu à un appel impliquant une femme qui menaçait de s'automutiler. Lorsque les agents sont arrivés sur les lieux, la femme se trouvait dans un espace restreint et tenait des lames de rasoir dans ses mains, en indiquant qu'elle souhaitait mettre fin à ses jours. Un PÉ a été déployé et la femme a été rescapée en toute sécurité puis transportée à l'hôpital.

#### **Exemple n° 6**

En juin 2017, les agents du sud de la ville ont répondu à des signalements selon lesquels un homme douteux, sans doute en état d'ébriété ou drogué, était assis sur le siège conducteur de son véhicule. Les renseignements obtenus du sujet de sexe masculin indiquaient qu'il avait des couteaux dans son véhicule à des fins

d'autodéfense. Les agents ont tenté de lui parler, en lui demandant de sortir du véhicule, mais il a refusé d'acquiescer à leur demande. Le sujet disait qu'il ne faisait pas confiance à tous ces agents présents sur les lieux. Les agents pouvaient l'entendre parler à la Répartition policière sur son téléphone et sa conversation révélait nettement qu'il éprouvait des troubles de santé mentale. À ce moment-ci, les agents ont obtenu la confirmation qu'ils devaient l'arrêter. Le sujet a été avisé de nouveau qu'il devait sortir de son véhicule ou que la police n'aurait d'autre choix que de fracasser la fenêtre pour l'en retirer. À ce moment-ci, le sujet a déposé son téléphone et a empoigné un couteau, en le brandissant par-dessus son épaule tout en regardant les agents dans les yeux et en bougeant le couteau d'un mouvement opiniâtre. Les agents ont exigé qu'il laisse tomber le couteau et qu'il sorte du véhicule, mais le sujet a refusé d'obtempérer. Il a ensuite mis son véhicule en mode conduite. L'automobile a bondi vers l'avant, heurtant au passage la voiture de patrouille banalisée garée devant l'automobile du sujet. Le sujet a ensuite fait marche arrière, heurtant la voiture de patrouille garée derrière lui. À ce moment-ci, les agents ont fracassé à grands coups la fenêtre côté conducteur de l'automobile et déployé le PÉ avec succès. Personne n'a subi de blessures.

### **Exemple n° 7**

En décembre 2017, les agents ont répondu à un appel d'un homme qui a dit au Service 9-1-1 qu'il avait une arme et qu'il allait s'en prendre à quelqu'un. Lorsqu'ils sont arrivés sur les lieux, les agents ont été confrontés à cet homme qui insistait qu'ils lui tirent deux balles dans le thorax. L'homme a glissé la main dans son manteau et l'un des agents a utilisé un PÉ pour le neutraliser. L'homme a été transporté à l'hôpital pour une évaluation de sa santé mentale. L'utilisation du PÉ a évité ce qui aurait pu, autrement, être une fin très tragique pour toutes les personnes présentes.